



Graye-sur-Mer

Informations municipales

Printemps 2013



Editorial du Maire



Nous avons vécu un hiver long et maussade marqué par un épisode neigeux important. Je tiens à remercier tous ceux qui se sont mobilisés à cette occasion pour apporter bénévolement leur aide et faire preuve de solidarité avec ceux qui étaient en difficulté.

Cette année a été marquée par l'approbation de notre plan local d'urbanisme qui permet d'engager une nouvelle phase de l'expansion raisonnée de notre commune. Ainsi un projet est à l'instruction pour autoriser 31 constructions nouvelles dans le prolongement du lotissement du Mont. Ce projet est conçu pour favoriser la mixité sociale et l'installation des jeunes familles.

Dans le même temps, nous avons poursuivi des travaux d'aménagement et de rénovation pour améliorer notre cadre de vie quotidien. Des projets importants vont être engagés, par exemple sur les réseaux d'eau et d'assainissement, ou seront mis à l'étude. La concrétisation de tous ces projets qui repose avant tout sur l'action collective de l'équipe municipale, engage des démarches complexes qui nécessitent notamment de réaliser des études techniques, de solliciter de nombreuses autorisations administratives et d'élaborer des dossiers de subventions de plus en plus difficiles à obtenir. Tout ceci est souvent très long. Nous comprenons votre impatience devant ces délais que nous gérons au mieux dans un cadre souvent contraint.

L'équipe municipale a le souci constant de développer les équipements et d'administrer la commune en veillant à gérer au plus juste les moyens financiers. Dans un contexte économique difficile marqué par la baisse des concours de l'Etat aux collectivités locales, nous devons rester vigilants et maîtriser les dépenses. Grâce à une gestion menée avec rigueur, nous sommes en mesure de maintenir inchangés les taux de la fiscalité communale en 2013.

Avec l'équipe municipale, je vous souhaite une agréable saison estivale.

Jean-Pierre LACHEVRE

La modification des rythmes scolaires repoussée à la rentrée 2014

Le syndicat scolaire intercommunal a décidé, à l'unanimité, le 6 février 2013, de demander une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 la réforme des rythmes scolaires. Cette décision a été l'aboutissement d'une étude menée collectivement par les élus et l'équipe enseignante.

Le projet qui consiste notamment à répartir le temps scolaire d'enseignement sur 9 demi-journées à raison de 5h30 au plus par jour pose la question de la prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 dans le cadre d'activités péri-éducatives.

Les principaux points examinés ont porté sur le recrutement des intervenants, la mise à disposition des locaux, le projet éducatif à mettre en place ainsi que le coût qui s'élèverait à plus de 23 000 €.

En conclusion, il apparaît que le RPI, petite structure, ne peut pas trouver les ressources humaines et le financement pour réaliser un projet cohérent et de qualité pour la rentrée 2013.

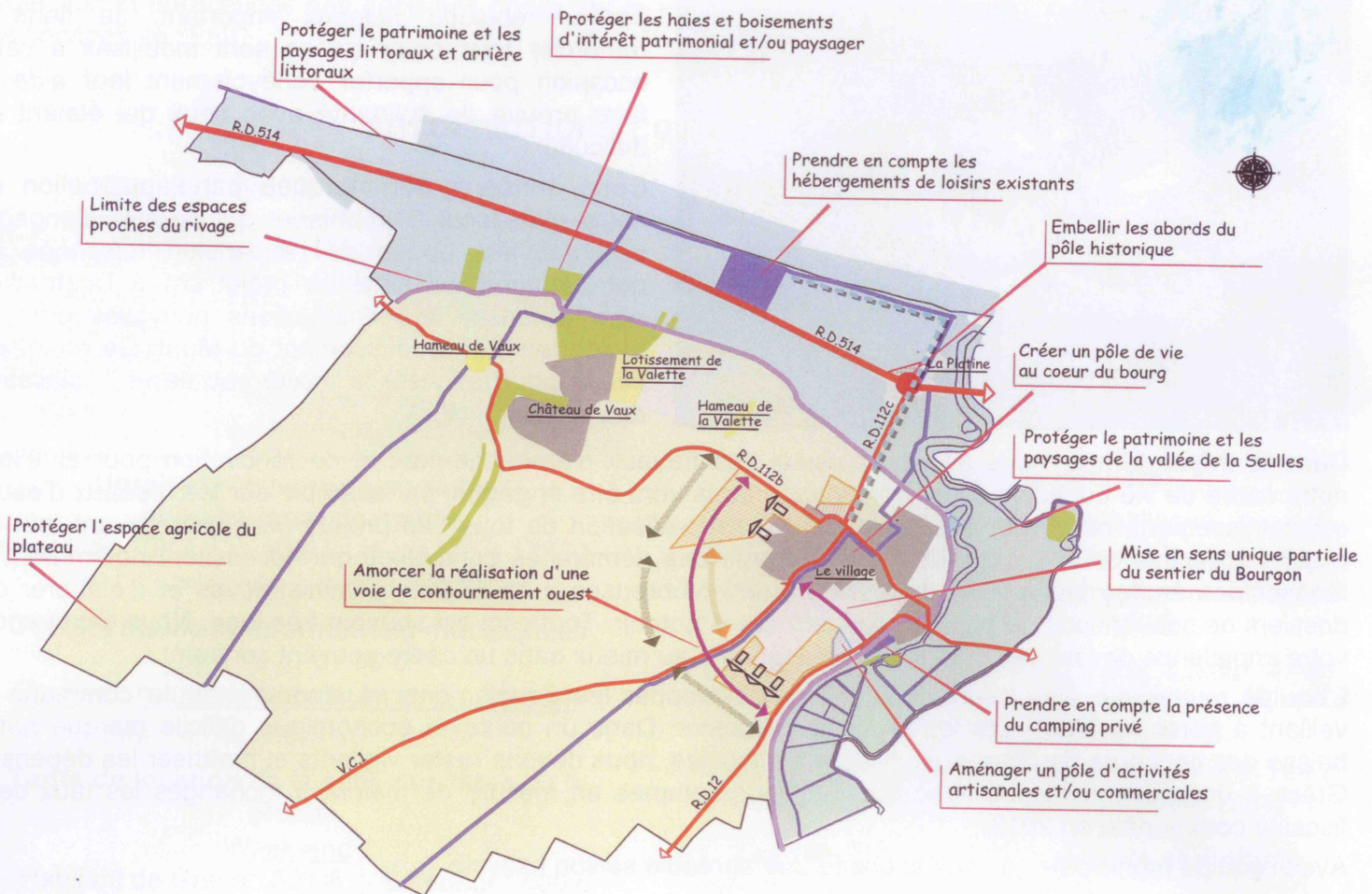
Les familles ont été informées lors d'un conseil d'école extraordinaire de l'étude qui a été menée. L'idée de mutualiser les ressources avec d'autres écoles et de réaliser une enquête pour le choix du mercredi matin ou du samedi matin comme 9^{ème} demi-journée a été proposée par les parents.

Il est maintenant indispensable de profiter du temps disponible pour anticiper et mener les investigations nécessaires à la bonne organisation du futur dispositif dans l'intérêt des enfants et le respect des finances communales.

Le P.L.U. : un projet de développement pour la commune

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), consultable par tous ceux qui le souhaitent sur le site Internet de la commune, a été approuvé par le conseil municipal le 21 juillet 2012 et s'applique depuis cette date. Ce projet d'aménagement et de développement constitue une feuille de route pour guider l'action de l'équipe municipale. Elle s'en est déjà largement inspirée par anticipation dans les choix opérés ces dernières années et entend maintenir le cap dans cette direction.

Les grandes orientations du PLU sont présentées sur le schéma ci-dessous. Il convient que tous ensemble nous puissions nous approprier ce projet dont l'élaboration a tenu compte, autant que cela était possible, des observations recueillies lors de l'enquête publique.



Les six orientations principales




Equilibre socio-démographique. Afin de poursuivre la tendance de ces dernières années, la commune entend soutenir le rythme de construction actuel compatible avec le cadre de croissance démographique retenu par le Schéma de Cohérence Territoriale du Bessin. Ainsi la commune qui au dernier recensement officiel comptait 653 habitants, se fixe comme objectif d'atteindre une population de 740 habitants à l'horizon 2025 ce qui représente un taux moyen annuel de croissance de l'ordre de 1,02 %.

Développement de l'habitat, offre de logement. La commune souhaite limiter les prélèvements sur les espaces agricoles ou naturels. Elle s'engage d'une part à faciliter la réhabilitation du bâti ancien et, d'autre part, à créer de nouvelles zones d'urbanisation dans le prolongement du tissu urbain existant. Une première zone d'une superficie de 4,3 hectares, située au sud-est du lotissement du Mont jusqu'à proximité de la RD 12, est aujourd'hui ouverte à l'urbanisation. Une partie de cette zone a été acquise récemment par un promoteur qui commercialise 28 parcelles dont la superficie varie de 500 m² à 900 m² et qui permettront de créer 31 logements. Une autre zone de 2,7 hectares, située à l'ouest du bourg, est urbanisable à plus long terme. Sur un plan qualitatif, la commune est très attachée à diversifier les formes d'habitat, à favoriser la mixité sociale et à privilégier l'accueil de jeunes ménages notamment pour dynamiser l'école.




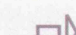

Sécurité, déplacements. L'ancienne configuration de « village rue » n'est pas favorable aujourd'hui à la circulation et aux déplacements dans la partie urbanisée de la commune. Après acquisition du foncier nécessaire, il est prévu d'aménager des espaces de stationnement public de manière à diminuer progressivement le stationnement le long des voies notamment au centre bourg, route de Sainte-Croix et rue Grande. Une réponse à la dangerosité du carrefour entre le sentier du Bougon et la RD12 sera apportée prochainement par la création d'une voie structurante dans la nouvelle zone d'urbanisation, permettant ainsi de fluidifier les flux de circulation dans tout le secteur et de sécuriser l'accès à la RD 12 en direction de Courseulles. Enfin la commune prévoit dès maintenant un développement notable des cheminements doux (sentes piétonnes, pistes cyclables) permettant notamment de desservir et de relier les principales zones d'habitat entre elles, par exemple le village au hameau de la Platine.

LEGENDE

Zones urbaines

-  Bâti ancien dominant
-  Bâti récent dominant
-  Hameau






Zones d'extension de l'urbanisation

-  Développement de l'habitat
-  Développement des activités économiques
-  A long terme, rapprochement entre les extensions de l'urbanisation de l'ouest et du sud
-  Sens de développement
-  Limites des espaces proches du rivage

Zones de protection et espaces à valoriser

-  Espace agricole
-  Patrimoine et paysages de la vallée de la Seulles
-  Ceinture de protection de la zone d'habitat

Voies routières et liaisons douces

-  Dans l'ordre : réseau routier structurant, sentier existant, liaison douce existante
-  Dans l'ordre : réseau routier structurant, sentier existant, liaison douce existante
-  Croisement et entrée de bourg à aménager
-  Voie de liaison inter-quartier envisagée à long terme - Piste cyclable/sente piétonne à créer
-  Voie de liaison inter-quartier envisagée à long terme - Piste cyclable/sente piétonne à créer

Cadre de vie. Le rééquilibrage du développement vers l'ouest a pour but, à terme, de rapprocher le bourg des autres quartiers tout en préservant les points de vue vers le littoral ; il a aussi vocation, dans un temps lointain, à délester la rue Grande par des voies de substitution à l'occasion des opérations d'urbanisme successives qui seront programmées. Enfin, pour palier le fait que la commune ne dispose pas de véritable centralité urbaine, un pôle de vie devra être créé au cœur du bourg en procédant à des aménagements appropriés (valorisation du carrefour du Calvaire, réalisation d'une placette face à la mairie, aménagement de la rue Grande, ...).

Activités économiques. Le projet prévoit l'aménagement d'un petit secteur dédié spécifiquement à l'accueil d'activités commerciales et artisanales tout en préservant les activités existantes, notamment celles de l'agriculture et de la pêche, ainsi que le soutien et le renforcement des activités touristiques par le biais des structures d'accueil (gîtes, campings). Au vu de l'impact économique que revêt le château de Vaux sur la vie de la commune, l'équipe municipale entend pouvoir répondre à ses besoins notamment en matière de développement.

Environnement et paysages. La commune est dotée de nombreux sites naturels remarquables en bordure du littoral et dans la vallée de la Seulles qui forment sur une grande étendue (180 hectares environ) et en continuité, une trame bleue (mer) et verte (rivière) d'une très grande richesse. La commune s'engage à préserver son caractère maritime, à pérenniser et valoriser le patrimoine des espaces naturels remarquables, à protéger spécifiquement les marais situés à l'ouest du territoire, à valoriser les paysages naturels et bâtis (espaces boisés et bâtiments de caractère) sur l'ensemble de l'espace communal.

Les investissements récents ou à venir



Camping : bureau d'accueil



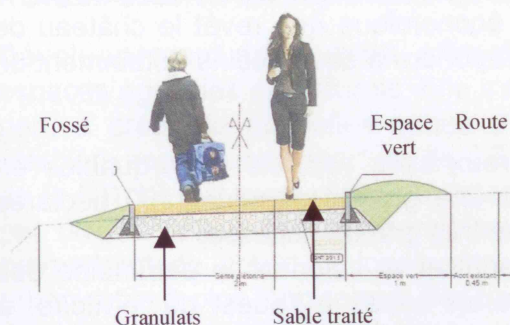
Camping : point multiservices



Trottoir le long de la RD 12



Abri bus, place Michel Grimaux



Coupe de la sente piétonne

Les travaux de restructuration et d'amélioration des équipements du camping municipal ont débuté fin 2011 et se sont poursuivis en 2012 et 2013. Les derniers travaux réalisés concernent le bureau d'accueil (une chambre de plain-pied a été ajoutée pour le confort des gérants au logement existant lui-même repeint à neuf dans un style plus moderne) et la mise aux normes des 30 bornes électriques (fusibles remplacés par des disjoncteurs). Les agents communaux ont contribué à ces travaux. Le coût global de l'ensemble du programme sur les 3 années s'élève à 110 000 € HT environ et la commune a bénéficié d'une subvention de l'Etat qui s'élève à 20 % de ce montant. Le camping municipal est dorénavant classé dans la nouvelle catégorie 2 étoiles des établissements de plein air.

La rénovation du presbytère qui a commencé avec le remplacement des huisseries au cours de l'année 2012 se poursuit au cours du printemps 2013. Les entreprises sélectionnées doivent se succéder pour effectuer des travaux de maçonnerie, d'isolation, de plomberie, d'électricité et de chauffage. Le ravalement d'une partie de la façade, le doublage intérieur des murs, l'aménagement de la salle de bain et d'une salle d'eau, la pose d'un carrelage dans le salon qui sont les principaux chantiers à réaliser sont destinés à améliorer le cadre extérieur, le confort et la fonctionnalité de l'habitation. L'ensemble de ce programme représente un investissement de 40 000 €. Au-delà de l'entretien du patrimoine communal cette opération permettra de valoriser le presbytère par sa location.

Un trottoir le long de la RD 12 entre Graye et Courseulles a été réalisé il y a déjà presque un an suite à une opportunité proposée par le Conseil Général. Cet aménagement qui sécurise et facilite l'accès des piétons à la ville voisine, devrait inciter les marcheurs à fréquenter davantage cet itinéraire. La contribution de la commune au financement du projet, subventions déduites, s'élève à 8 598 € HT.

Un nouvel abri bus a été implanté récemment, place Michel Grimaux pour faire suite à une modification de l'itinéraire de la ligne n° 36 des bus verts. Ce nouvel abri bus sera aussi utile aux scolaires. Une attention particulière a été portée au choix du modèle et à son implantation pour une bonne intégration dans le site patrimonial de l'église et de la grange à dîmes. La commune a autofinancé le projet qui a coûté 3 300 € HT.

Une sente piétonne le long de l'Avenue du Général de Gaulle sera créée au cours du mois de juin pour sécuriser les familles et les promeneurs entre la sortie du bourg (à hauteur de la rue du Marais) et le hameau de la Platine. Cette voie de 2 m de large avec finition en sable traité sera implantée sur la berme opposée au lavoir, du côté de la Seulles. La sente piétonne sera limitée par des bordurettes périphériques. L'eau de ruissellement en provenance de la chaussée sera canalisée en de nombreux points pour être acheminée vers le fossé. La sente devra permettre le passage d'une pelle mécanique pour le curage du fossé attenant. Le carrefour de la Platine sera réaménagé en partie. Le projet subventionné à hauteur de 35 % par le Conseil Général, devrait représenter un coût global de 53 000 € HT en y intégrant les frais de maîtrise d'œuvre.

D'importants travaux concernant le réseau d'eau potable et d'assainissement sont prévus rue Grande. Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de la Seulles qui fournit et gère l'eau potable de la commune, a programmé pour 2014 le remplacement de la canalisation usagée de la rue Grande. Dans le même temps et suite aux préconisations de la société Sogetti qui a mené une étude détaillée de diagnostic du système d'assainissement, la commune prévoit d'y remplacer le collecteur des eaux usées sur un linéaire de 600 m. Ces deux opérations conjointes, de grande ampleur, nécessitent une programmation rigoureuse des travaux qui devraient s'étendre sur six mois minimum.



Colmatage du réseau d'assainissement dans la rue Grande

Le projet de parc éolien au large de Graye sur mer

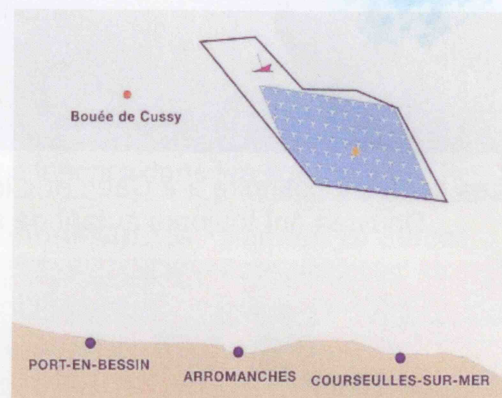
La politique nationale de développement des énergies renouvelables prévoit que 10 % de la consommation nationale d'électricité sera produite par l'éolien dont 1/3 en mer. Parmi les projets de parcs éoliens marins retenus par l'Etat, figure celui qui sera implanté au large de nos côtes, entre Arromanches et Courseulles. Ce parc de 75 éoliennes aura une capacité de production de 450 MW, l'équivalent de 15 % de l'électricité consommée en Basse-Normandie.

Cet investissement d'un montant de 1,8 milliard d'euros est mis en œuvre par un consortium regroupant EDF, Alstom pour la constructions des éoliennes, l'entreprise danoise Dong pour l'exploitation (leader mondial dans ce domaine), et WPD pour les études. La création de ce parc va permettre de créer deux usines à Cherbourg pour la construction des éoliennes et générer ainsi de nombreux emplois. La maintenance du parc sera assurée à partir du port de Ouistreham avec une centaine d'emplois pérennes à la clé.

L'impact visuel depuis la côte sera réduit puisque si les éoliennes mesurent 100 mètres de haut à la nacelle, elles seront situées à plus de 10 km du rivage pour les plus proches et distantes de un kilomètre les unes des autres. Le raccordement au réseau électrique sera assuré par des câbles sous marins. Le parc ne devrait pas avoir d'effets sur l'érosion du trait de côte. Sous certaines conditions de sécurité, la pêche et la navigation pourront être pratiquées dans la zone du parc. Les activités de pêche de loisirs et de plaisance qui se pratiquent plus près de la côte ne devraient guère être affectées.

Les communes du littoral situées à moins de 22 km du parc percevront une taxe dont le montant sera fonction de leur population et de la distance aux éoliennes. Le montant total de cette taxe pourrait atteindre 3,5 millions d'euros. La commune de Graye sera éligible à cette ressource.

Lancé le 20 mars dernier, un débat public est actuellement en cours (toutes les informations figurent sur le site Internet de la commune) et il s'achèvera par une réunion ouverte à tous, le 18 juillet à Courseulles. Si le consortium confirme son projet à l'automne, la décision finale serait prise mi 2015, après enquête publique. La construction des installations démarrerait à partir de 2016, les premières éoliennes entrant en service en 2018 et la totalité en 2020.



Parc situé à 10-16 km de la côte



Un champ de 75 éoliennes



Hauteur du mât : 100 m



Détail de la nacelle

Des activités de loisir et des rencontres pour tous

Les animations pour les jeunes

Une grande sortie sur la journée est proposée chaque année. Le 6 avril dernier, 28 jeunes se sont rendus au parc Astérix et se sont bien amusés.



Les sorties « patinoire » à Caen et « lazermaxx » à Douvres ont toujours autant de succès.



L'arbre de Noël a eu lieu le samedi 5 janvier 2013. « Les muppets font leur show » était un spectacle de ventriloque et de marionnettes à fil de très grande qualité.



L'artiste invite par ses talents d'animateur à une ambiance participative très agréable.

Base nautique de Pont d'Ouilly

25 mai : dernière sortie de l'année scolaire
Matin : au choix VTT, tir à l'arc ou escalade
Après-midi : canoë kayak

Les activités des seniors

Le Club des Tamaris poursuit toujours ses rencontres bimensuelles et organise quelques sorties dans les environs quand la météo le permet. Le C.C.A.S offre chaque année un cadeau de Noël à tous les aînés de la commune. Ce moment est aussi l'occasion d'avoir des échanges chaleureux avec les personnes concernées.

Le voyage communal du dimanche 1^{er} juillet 2012 a réservé aux participants présents une journée très agréable et bien remplie avec :



Le magnifique parc botanique de Haute Bretagne qui acclimata les plantes de tous les continents



La promenade en bateau dans la baie du Mont Saint-Michel par une mer assez paisible.

Le voyage communal 2013 aura lieu le dimanche 30 juin en baie de Somme



Le repas des aînés toujours aussi apprécié s'est déroulé cette année le 26 janvier 2013.

Des manifestations autour du souvenir

« Mémoire de nos villages »

Une initiative de BSM / commission Tourisme et Patrimoine

Extraits de témoignages recueillis

La reconstruction du clocher. « En 1940, le nouveau curé, le Père Blin [...], s'était mis dans l'idée de reconstruire un vrai clocher à la place du clocheton de bois [...]. Il consulte les hommes de l'art et un projet voit le jour en 1942... mais, il faut des cailloux... Avec 3 charrettes à bras et 6 ou 7 jeunes du patronage par charroi, on allait chercher les pierres à Vaux, près de la maison Jamet. Au retour, avec le chargement, c'était dur ! ça montait... avec, en plus, la côte du Vallon ! Le jour de l'inauguration et de la bénédiction, en 1943, le coq du clocher a été promené dans tout le village... On avait accroché à la croix le grand pavois qui partait dans quatre directions. Une belle cérémonie avec beaucoup de monde [...] et les costumes et coiffes traditionnels ressortis pour l'occasion... »

Souvenirs d'école. « Je me souviens de distributions des prix. [...] Celle de 1945, on y jouait des saynètes, on apprenait des chants patriotiques... Il y avait 15 jours de répétition après le Certificat d'études... C'était le 14 juillet et on arrivait de Paris la veille pour y assister. Toutes les familles étaient présentes, assises sur les bancs disposés dans la cour de récréation. [...] Le déroulement était très solennel. Tous les enfants étaient récompensés par un prix (un livre). Il y avait le prix d'Honneur, le prix d'Excellence, le 1^{er} prix de calcul, d'orthographe... mais aussi les prix d'attention, d'assiduité, de sagesse ! [...] j'étais fier de mes prix, de gros livres, couleur rouge, je les ai toujours... Victor Hugo, Georges Sand, Alexandre Dumas..., des auteurs découverts en classe dans le livre de lecture... et des récits qui ont fait rêver et, parfois, ont influencé certains choix. [...] »

Elisabeth, Jean-Pierre, Colette, Yves ...

Apprendre l'Histoire de France autrement ...

Les enfants de l'école étaient présents le 14 juin à la Croix de Lorraine pour la cérémonie commémorative



Les animations du comité des fêtes

Le comité des fêtes, qui organise des animations tout au long de l'année, remercie les participants qui sont toujours aussi nombreux à chaque fois.



Repas convivial autour d'un cochon de lait

Voici le programme des activités pour les mois à venir à inscrire dans les agendas.

Soirée moules/frites - Samedi 20 Juillet
20H au Terrain de sport (près de l'église)

Le feu d'artifice - Samedi 27 Juillet
22H30 au Terrain de sport

Vide Grenier - Dimanche 4 août
9H-18H au Terrain de sport

Soirée moules/frites - Samedi 17 août
20H au Terrain de sport

Repas de fin d'année - Samedi 23 novembre
20H à la Ruche



Les membres du comité et des bénévoles aux petits soins des visiteurs du Vide Grenier du dimanche 5 août

Comme chaque année le comité des fêtes lors de son assemblée générale renouvelle les membres du bureau dont voici la composition 2013 :

Président : G. Piccand ; Vice-président : G. Desvages
Secrétaire : D. Marie ; Trésorier : F. Guilbert

Même si les animations actuelles semblent répondre aux attentes des participants, le comité des fêtes réfléchit à un renouvellement de ses activités. Il invite tous ceux qui le souhaitent à faire des suggestions.

Mise en place d'un plan communal de sauvegarde

Demandé par les Services de l'Etat en 2012, ce document consiste d'une part, à recenser les risques majeurs éventuels sur la commune : inondation, tempête, mouvement sismique, pollution, risque sanitaire... puis, d'autre part, à prévoir la gestion de la crise lorsque le risque devient réel.

Le Plan Communal de Sauvegarde est le premier niveau d'intervention en cas de crise majeure mettant en danger les habitants. Il utilise et mobilise tous les moyens de proximité : intervenants locaux intégrés dans une équipe de gestion, professionnels de santé et autres corps de métiers (requis selon le risque), matériels, véhicules de transport, locaux. Les dispositifs, leur coordination y sont prévus et articulés pour plus d'efficacité.

Le Plan Communal de Sauvegarde structuré et actualisé régulièrement permettra donc d'enclencher, en cas de risque avéré, les opérations d'urgence prescrites : alerte, informations des populations, mesures de protection et applications des décisions prises par le Poste de Commandement Communal en liaison avec les services de l'Etat.

Informations complémentaires

Etat civil avril 2012- avril 2013

Naissances

Louann DEFENOILLERE
Edène LEGRAND
Loréna LEROND
Léa TANQUEREL
Louise VOISIN

Décès

Robert ANDRIEU
Christopher BOURGAULT
Bernard DUVAL
Sandrine LESAUNIER
Jean-Paul THIBERGE
Allain THIBERGE

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Le mardi de 10h à 12h – Le jeudi de 16h à 18h30
Le samedi de 10h30 à 12h30

Contact mairie et informations municipales

Tel : 02 31 37 90 59

Courriel : mairiedegraysurmer@orange.fr

Site : www.graye-sur-mer.org

Tarifs de location de la salle des fêtes de la Ruche

Week-end :

- Habitant de Graye : 300 € - Extérieur : 400 €
Electricité en plus

Conditions générales de location :

Acompte demandé à la réservation - Caution à la remise des clés - Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile

Communauté de Communes (B.S.M.)

10, rue de la Libération – 14114 Ver-sur-mer

Tel : 02 31 77 72 77

Courriel : contact@bessin-seulles-mer.fr

Site : www.bessin-seulles-mer.fr

Aide à domicile et Service à la personne

Tel : 02 31 77 02 03

Collecte des déchets

Sacs jaunes (cartonnettes, emballages, papiers, plastiques) : mardi toute l'année.

Déchets ménagers exclusivement : mardi toute l'année et vendredi du 15/06 au 15/09.

Sacs papier (tonte, feuilles, petites tailles) : 2 fois par mois, le jeudi. Prochains passages : 30 mai, 13 juin, 27 juin, 11 juillet, 25 juillet.

Encombrants (excluant électro-ménager, TV, Hi-Fi informatique, lampes...) : prochaine date le 29/11.

Apports volontaires de déchets et d'objets

Containers de la commune : verre

Déchetteries (gravats, métaux, gros branchages)

Containers spécialisés à proximité des grandes surfaces

Reprises obligatoires dans les magasins

Respectons notre environnement, les biens et les personnes

Trop souvent nous constatons des dépôts de débris près des containers à verre, des appareils ménagers abandonnés dans les fossés, des plantations de fleurs détruites, des panneaux de signalisation arrachés...

Ces incivilités sont inacceptables et nous appelons à la vigilance de tous pour réduire ces atteintes à notre environnement quotidien. Récemment des plaques d'amiante ont été trouvées dans un chemin (photo) et une plainte a été déposée par la commune pour cette pollution grave.

Des habitants se sont plaints du manque d'entretien de certains terrains source de la propagation de mauvaises herbes. Plusieurs de nos concitoyens ont été victimes d'invectives par certains jeunes. Au vu de toutes ces situations, nous invitons chacun à respecter les personnes comme les biens publics et privés. Il en va d'une vie harmonieuse au sein de notre village.

